VILLE DE pully

Direction des travaux et des services industriels

Contribution au branchement d'électricité

Coffret d'abonné encastré, y compris accessoires et raccordement câbles, TVA 7.7% incluse

Libellé	Montant CHF/pièce
Coffret 60 A	788.40
Coffret 160 A	896.40
Coffret 400 A	2'757.60
Coffret multi-services (TV-TT)	561.60

Borne de raccordement, y compris accessoires et raccordement câbles, TVA 7.7% incluse

Libellé	Montant CHF/pièce
Borne 60 A	1'890.00
Borne 160 A	2'106.00

Protection métallique et bridage du câble sur mur, plus-value au-delà de 3 m, TVA 7.7% incluse

Libellé	Montant CHF/m
Câble de 16 et 25 mm2	54.00
Câble de 50, 95 et 150 mm2	70.20
Câble de 240 mm2	84.40

Câble GKT sans fouille ni protection, TVA 7.7% incluse

Libellé	Montant CHF/m
3 x 16 / 16 mm2	24.80
3 x 25 / 25 mm2	32.40
3 x 50 / 50 mm2	55.10
3 x 95 / 95 mm2	88.60
3 x 150 / 150 mm2	124.20
3 x 240 / 240 mm2	156.00

Module de relevé pour lecture des compteurs électriques et eau, TVA 7.7% incluse

Libellé	Montant CHF/pièce
Combinaison 2 x	135.00
Combinaison 4 x	162.00
Combinaison 6 x	205.20
GWF Coder	48.60

Raccordement au point de dérivation du réseau basse tension, TVA 7.7% incluse

Libellé	Montant CHF/m
16 mm2	626.40
25 mm2	702.00
50 mm2	842.40
95 mm2	918.00
150 mm2	1'134.00
240 mm2	1'295.00

Divers, TVA 7.7% incluse

Libellé	Montant CHF
Matériel spécial	Prix de revient
Interventions spéciales	91.80 par heure d'intervention

Tarifs adoptés par la Municipalité de la Ville de Pully, le 13 novembre 2018.

Applicables au taux de TVA indiqué dès le 1er décembre 2018.

Extrait des Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique, de décembre 2008 :

Art. 16.2 - La contribution au branchement est destinée à couvrir les coûts du raccordement entre le point de dérivation et le point de fourniture. Elle se calcule en fonction des besoins du client, de façon forfaitaire ou selon les coûts effectifs.